

Fiches pratiques pour accompagner les publics demandeurs d'asile dans leurs démarches.

Ces ressources ont été conçues par [France Terre d'Asile](#).

Sommaire :

Fiche 1 : Le droit au séjour des bénéficiaires d'une protection internationale

Fiche 2 : La liberté de circulation et d'installation

Fiche 3 : Quels sont les leviers d'apprentissage ? Quelles spécificités pour les seniors ?

Fiche 4 : La procédure de réunification familiale

Fiche 5 : La naturalisation

Fiche 6 : Le revenu de solidarité active

Fiche 7 : L'assurance maladie

Fiche 8 : Les prestations familiales

Fiche 9 : Découvrir le cadre juridique du travail en France

Fiche 10 : Découvrir le marché du travail en France

Fiche 11 : Comment chercher un logement social ?

Fiche 12 : Découvrir les aides financières et les garanties logement

Fiche 13 : Trouver un emploi et un logement par la mobilité

Retrouvez plus de contenus sur lesbonsclics.fr

LE DROIT AU SÉJOUR DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

LES TITRES DE SÉJOUR



RÉFUGIÉ.E :
Carte de résident
Valable dix ans



BÉNÉFICIAIRE DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE (BPS): Carte de séjour pluriannuelle
MENTION BENEFICIAIRE DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE
Valable 4 ans

LE DROIT AU SÉJOUR DES MEMBRES DE MA FAMILLE :



CONJOINT.E :
Conjoint.e arrivé.e en même temps que moi ou par la procédure de réunification familiale peut obtenir la même carte de séjour que moi (carte de séjour pluriannuelle si je suis bénéficiaire de la protection subsidiaire/carte de résident si je suis réfugié.e).



ENFANT MINEUR.E :
Mes enfants mineur.e.s n'ont pas à avoir de titre de séjour. Toutefois, s'ils sont âgés de 16 à 18 ans et souhaitent travailler ou bénéficier d'une formation professionnelle, ils peuvent demander un titre de séjour identique à celui qu'ils auraient une fois majeur.e.s.



ENFANT MAJEUR.E :
Dans l'année de leurs 19 ans, mes enfants devenus majeur.e.s doivent demander un titre de séjour. S'ils souhaitent rester sous la protection de l'Ofpra, ils doivent faire une demande d'asile en parallèle de leur demande de titre de séjour.



PARENT D'ENFANT BPI :
J'ai le droit au même titre de séjour que celui de mon enfant protégé (carte de résident pour les parents d'enfants réfugiés et carte de séjour pluriannuelle pour les parents d'enfants bénéficiaires de la protection subsidiaire).

QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER À L'OBTENTION DE MON STATUT ?

Statut de demandeur d'asile

Récépissé « constatant le dépôt d'une demande d'asile »

RECEPTION DU COURRIER OCTROYANT UNE PROTECTION AVEC LA DECISION OFPRA/CNDA

Réfugié.e

Protection
subsidaire

Apatride

Démarche :

DOMICILIATION de droit commun

Où : CCAS, association agréée, structure d'hébergement

Démarche : Changement
de récépissé

Où : en Préfecture

Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale

Donne droit au travail

Envoi de la fiche familiale de référence par l'Ofpra

Démarche :

Fiche à remplir et à renvoyer

Où : à l'Ofpra

Réception des documents d'état civil

Où : à l'Ofpra

Démarche : Changement
de récépissé

Où : en Préfecture

Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale

mention « a demandé la délivrance d'un premier titre de séjour »

Convocation à l'Ofii pour la signature du CIR

- + Visite médicale
- + Information collective
- + Entretien avec un auditeur
- + Prescription d'un accompagnement social si besoin
- + Evaluation linguistique et prescription d'une formation linguistique si besoin

Où : en plateforme OFII

Carte de résident

Carte de séjour
pluriannuelle



FOCUS

COMMENT FAIRE, RENOUVELER MON TITRE DE SÉJOUR ?

Demande de renouvellement à déposer en Préfecture au plus tard 2 mois avant l'expiration de la carte.

- ✓ **A noter :** Je pense à adresser une copie de mon titre de séjour à l'Ofpra lors de son établissement et de son renouvellement.



INFORMATIONS /
CONTACTS IMPORTANTS :

Direction de la protection de l'OFPRA :

Accueil du lundi au vendredi
de 9 heures à 15 heures

(sans rendez-vous) ou sur convocation.

Adresse postale : Ofpra – Division
Protection, 201 rue Carnot 94136
Fontenay-sous-Bois cedex

LA LIBERTÉ DE CIRCULATION ET D'INSTALLATION



EN FRANCE

Sur le territoire français, les personnes étrangères en situation régulière (dont les bénéficiaires d'une protection internationale) peuvent circuler librement.



DANS L'ESPACE SCHENGEN

Pour un séjour de moins de 3 mois (90 jours) :

- ▶ Titre de séjour plastifié
- ▶ Titre de voyage ou passeport
- ▶ **Pas besoin de visa**

Pour un séjour de plus de 3 mois (90 jours) :

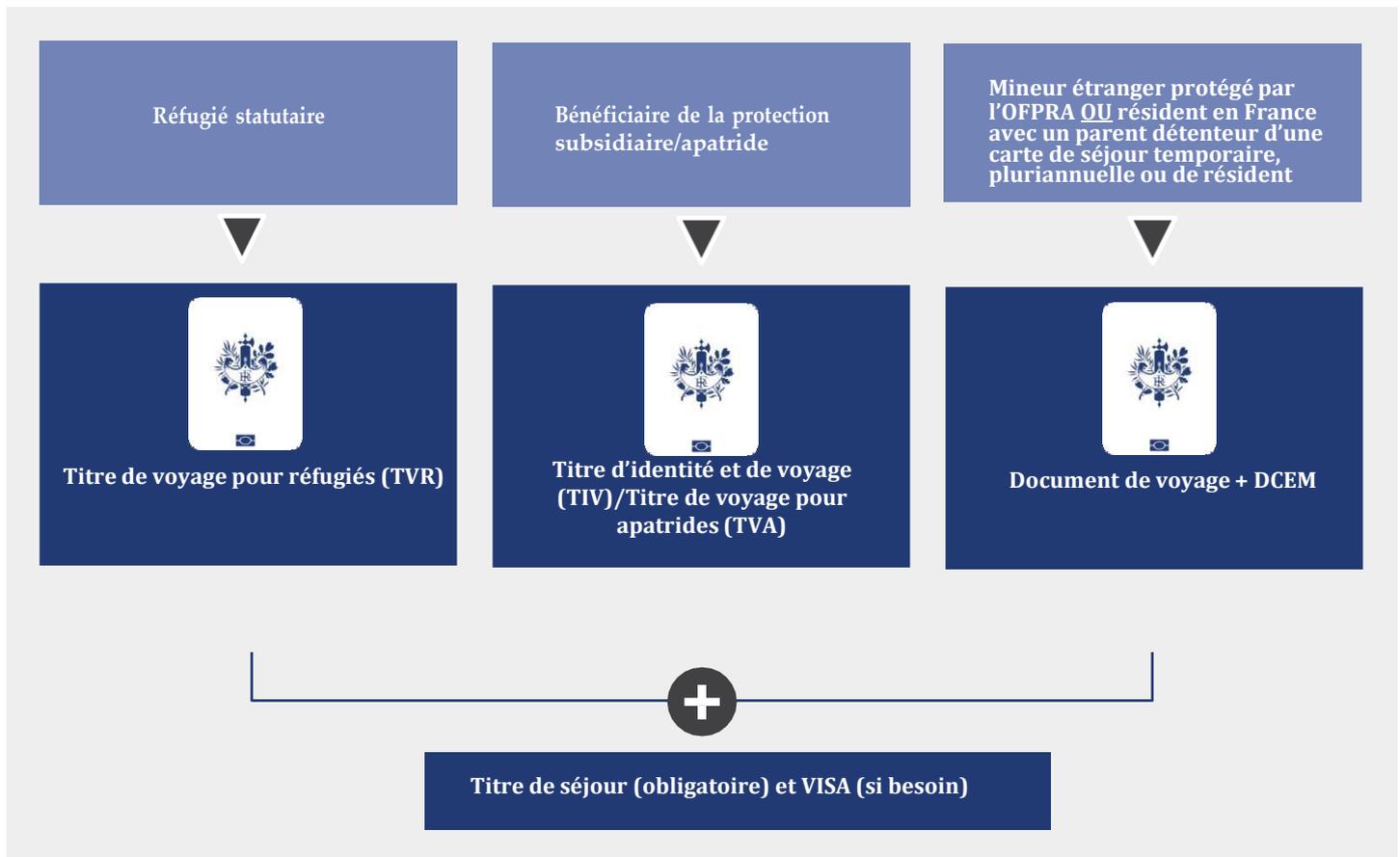
- ▶ Titre de séjour plastifié
- ▶ Titre de voyage ou passeport
- ▶ **Demande de visa obligatoire**
(sauf si détenteurs d'une carte de résident longue durée-UE)



HORS DE L'ESPACE SCHENGEN

- ▶ Je vérifie si j'ai besoin d'un visa pour me rendre dans le pays concerné (voir les accords de visas entre le pays d'origine du demandeur et le pays de destination) ;
- ▶ Je vérifie que je dispose du bon document de retour en France (**attention aux titres de séjour arrivant à échéance pendant le voyage**)

LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU VOYAGE



Les démarches pour obtenir les documents de voyage

Je contacte ma Préfecture pour obtenir le formulaire de demande de titre de voyage



Je remplis le formulaire de demande de titre de voyage

Pièces à joindre :

- ▶ La copie du titre de séjour en cours de validité
- ▶ Un justificatif de domicile (factures d'eau, d'électricité, quittance de loyer)
- ▶ 2 photographies d'identité
- ▶ Des timbres fiscaux pour payer la taxe (15€ pour les TIV et les TVA des titulaires d'une carte de séjour pluriannuelle et 45€ pour les TVR et les TVA des titulaires d'une carte de résident)
- ▶ L'ancien titre de voyage en cas de renouvellement

Je dépose le dossier à la Préfecture de mon domicile



Délai de délivrance : 1 à 2 mois mais délais conséquents pour la prise de rendez-vous

Déposer le dossier de préférence de septembre à avril

LA PROCÉDURE DE RÉUNIFICATION FAMILIALE

QU'EST-CE QUE LA PROCÉDURE DE RÉUNIFICATION FAMILIALE ?

RÉUNIFICATION FAMILIALE



Famille de :
 Réfugié.e
 Apatride
 Protection subsidiaire

Pas de conditions de ressources, de durée de séjour, de logement.



REGROUPEMENT FAMILIAL



Familles d'autres migrants

Conditions de ressources, de durée de séjour et de logement.



QUELS MEMBRES DE MA FAMILLE PEUVENT VENIR ?

VOTRE CONJOINT(E) OU VOTRE CONCUBIN(E) :

Son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par une union civile, si le mariage ou l'union civile est antérieur à la date d'introduction de sa demande d'asile

Pour les personnes en concubinage qui peuvent justifier de liens stables et continus avant la date d'introduction de la demande d'asile

VOS ENFANTS MINEURS :

Enfants de moins de 19 ans lors du dépôt de la demande, Filiation légalement établie,
Si enfants de parents divorcés / séparés / veufs : autorité parentale exclusive au parent bénéficiaire de la protection internationale
L'enfant adopté, sous réserve de la régularité de la décision d'adoption.



Si vous êtes mineur :

VOS PÈRE ET MÈRE :

► Parents de mineur reconnu réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, accompagnés le cas échéant des enfants mineurs non mariés dont ils ont la charge effective.

LA NATURALISATION

QU'EST CE QUE LA NATURALISATION ?

La naturalisation, c'est le fait de **devenir français**

AVOIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, POUR QUOI FAIRE ?



▶ Avoir le droit de vote



▶ Être éligible (pouvoir se présenter et être élu aux élections)



▶ Travailler dans la fonction publique en tant que titulaire ou avoir un emploi soumis à condition de nationalité



Pouvoir retourner dans son pays d'origine

LES CONDITIONS POUR DEVENIR FRANÇAIS PAR NATURALISATION



▶ Avoir plus de 18 ans



▶ Avoir un titre de séjour valide au moment de la demande



▶ Résider en France en situation régulière depuis 5 ans



▶ Avoir sa famille proche en France (son conjoint et ses enfants)

Attention ! Je suis RÉFUGIÉ.E : je n'ai pas besoin d'avoir résidé 5 ans en France pour demander la naturalisation.

Attention ! Ma procédure de réunification familiale est encore en cours au moment de ma demande : ma demande de naturalisation sera sans doute rejetée.



▶ Être **assimilé** à la société française :

- Maîtriser le français : Un niveau B1 à l'oral et à l'écrit
- Connaître l'histoire et la culture de la société française
- Adhérer aux valeurs de la République française
- Connaître les droits et devoirs conférés par la nationalité française



▶ Être **inséré professionnellement** :

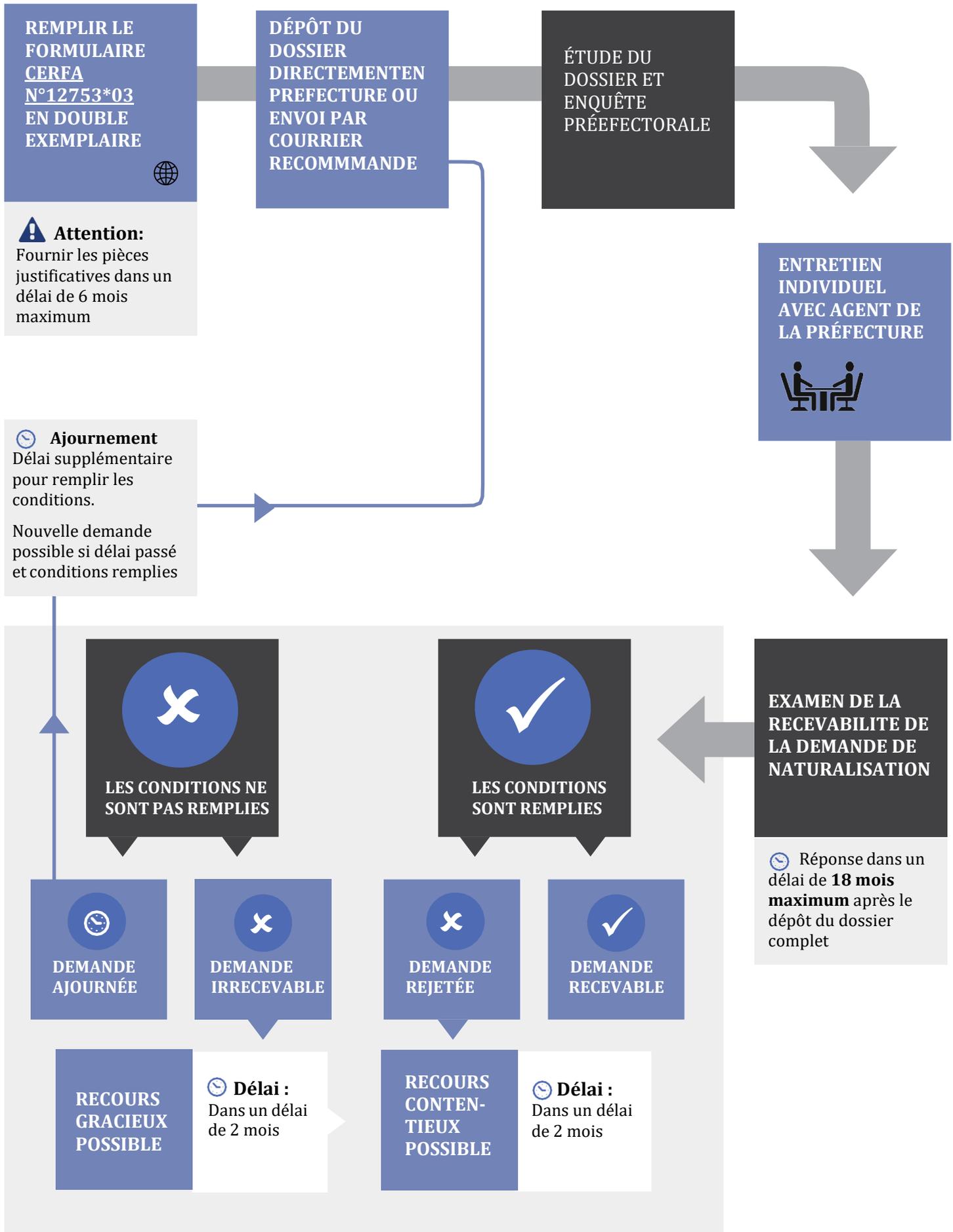
- Avoir un emploi stable
- Avoir des ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de votre foyer



▶ Être « de bonne vie et mœurs »

- Paiement des impôts, condamnations pénales prononcées en France ou à l'étranger...

LES DÉMARCHES À SUIVRE



LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

LE RSA, QU'EST-CE QUE C'EST ?



► un **REVENU MINIMUM** pour les personnes sans emploi ou ayant un emploi faiblement rémunéré

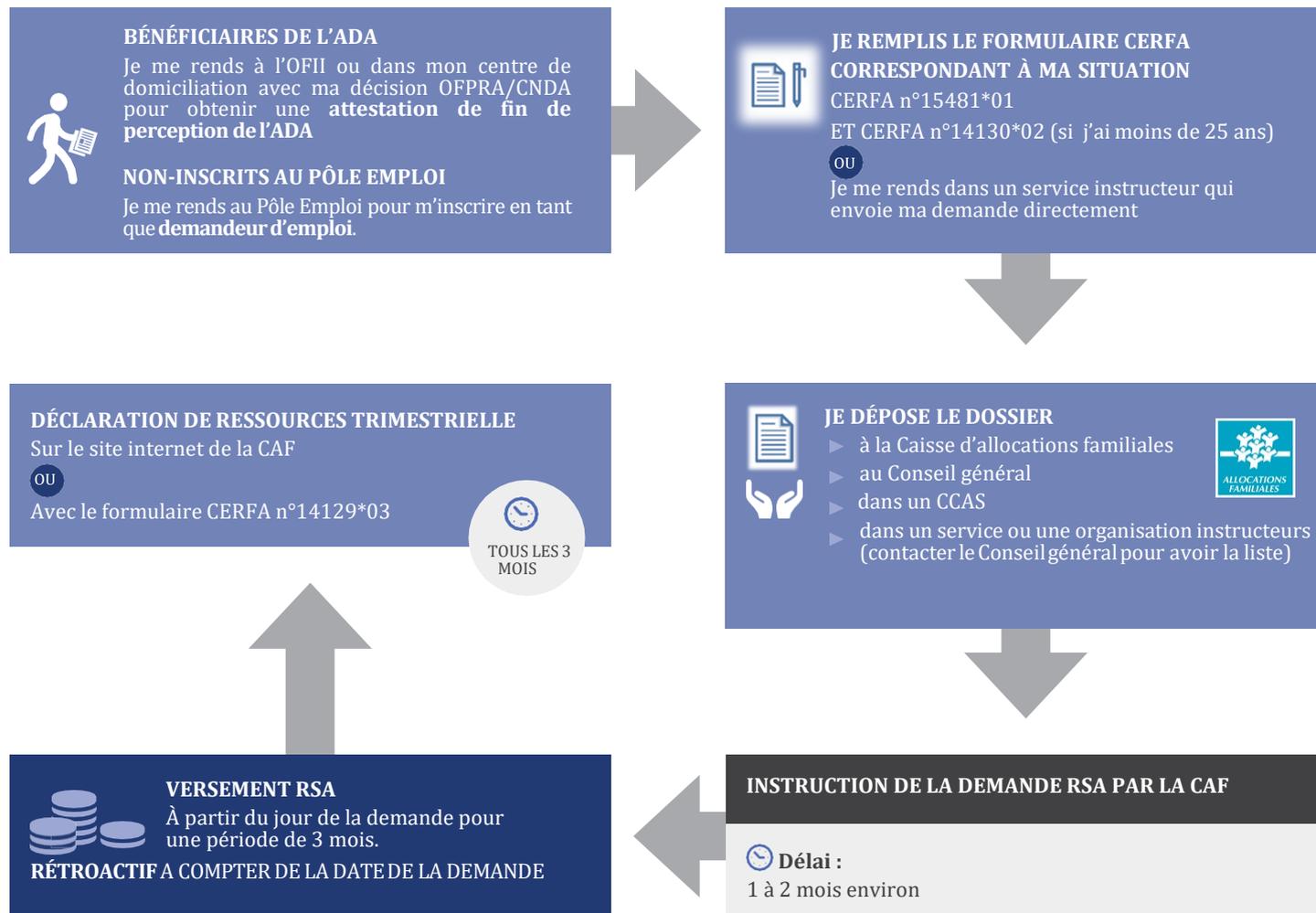


► un **ACCOMPAGNEMENT** pour retrouver un emploi / une formation

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



LES DÉMARCHES À SUIVRE



COMBIEN VAIS-JE PERCEVOIR ?

Nombre d'enfants	Personne seule	Parent isolé	Allocataires en couple
0	565,34 €	(enceinte) 725,97 €	(enceinte) 848,01 €
1	848,01 €	967,96 €	1017,61 €
2	1017,61 €	1209,95 €	1187,21 €
3	1243,75 €	1451,94 €	1413,35
par enfant supplémentaire	+ 226,14 €	+ 241,99€	+ 226,14 €

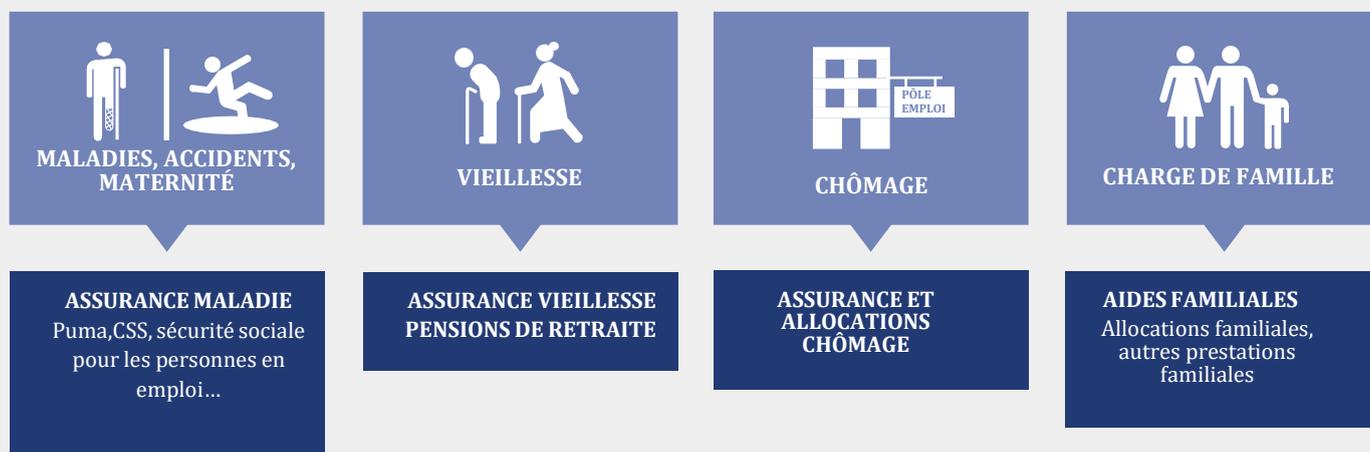
Montant du forfait logement déduit du RSA si je perçois des aides au logement ou si je n'ai pas de loyer à payer :

Nombre d'enfants	Personne seule
1	67,84 €
2	135,68 €
3 ou plus	167,91 €

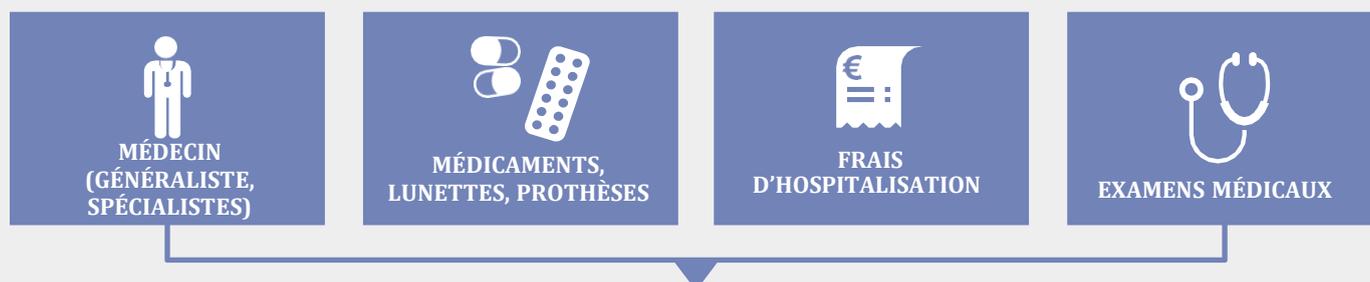
L'ASSURANCE MALADIE

L'ASSURANCE MALADIE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LA PROTECTION SOCIALE EN FRANCE



LES DÉPENSES DE SANTÉ



€ Remboursement Assurance maladie

€ Ticket modérateur (ce qui reste à ma charge) *

* Peut être pris en charge par une mutuelle ou grâce à la C2S

LA PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (Puma), QU'EST-CE-QUE C'EST ?

PERSONNES
QUI TRAVAILLENT

Rattachement à un régime de sécurité sociale
(différent selon l'emploi occupé) et à une mutuelle
(optionnel, rattaché ou non à l'employeur)

PERSONNES SANS
EMPLOI

Protection universelle maladie (Puma) et
CSS(sous condition de ressources)

Remboursement de la
totalité ou d'une partie
des dépenses de santé
(médecin, pharmacie...)

Si je suis demandeur d'asile, réfugié statutaire ou bénéficiaire de la protection subsidiaire, sans emploi, je peux bénéficier de la PUMA.

LA PROTECTION UNIVERSELLE MALADIE (Puma)

Elle permet l'accès à l'assurance maladie (aussi appelée sécurité sociale). Grâce à cette couverture, les dépenses habituellement remboursées par l'Assurance maladie sont prises en charge.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE : C2S (remplace la CMU-C)

Certaines dépenses de santé ne sont pas remboursées par la sécurité sociale. Les personnes qui travaillent doivent payer une mutuelle (ou complémentaire santé) pour que certains de ces frais soient pris en charge.

La CSS permet de bénéficier d'une « mutuelle » gratuite.



Coût de la
consultation

25€

7,50€

Qui peuvent être pris en charge
par une mutuelle ou par la C2S

16,50€

Frais pris en charge
par la sécurité sociale (PUMA)

LES DÉMARCHES À SUIVRE

Je remplis **2 formulaires** :

- 1- Cerfa n° 15763*02 (pour la PUMA)
- 2- Cerfa n° 52269*02 (pour la C2S)

Pièces justificatives demandées :

- + Récépissé (demande d'asile, reconnaissance de la protection Internationale), carte de résident
- + Si je les ai : mon acte de naissance et ceux de mes ayants-droits
- + Justificatif de ressources (attestation ADA, avis d'imposition, déclaration d'impôts, justificatifs du dépôt de demande RSA...)
- + Attestation de domiciliation si je suis sans domicile fixe
- + RIB (possibilité de l'envoyer à la CPAM après l'envoi de la 1^{ère} demande)

J'envoie ma demande (les 2 formulaires + pièces justificatives) à la Caisse d'assurance maladie (CPAM) de mon lieu de résidence ou de domiciliation en lettre recommandée avec accusé de réception OU je dépose directement ma demande à la CPAM en demandant une attestation de dépôt

Délai de traitement :

2 mois à partir du dépôt du dossier

Renouvellement :

Attention ! La demande de renouvellement n'est pas automatique
4 à 2 mois avant la fin de validité de l'attestation CSS, je fais une nouvelle demande sur la base de mes ressources des 12 derniers mois.

LA CARTE VITALE



C'est une carte à puce contenant les renseignements administratifs utiles à la prise en charge de mes soins.



+ Transmission des informations relatives à mes soins à l'Assurance maladie

+ Remboursement plus rapide

- ▶ Pour obtenir la carte vitale, j'ai besoin de mon **acte de naissance de l'OFPPA**
- ▶ Quand je l'ai, j'envoie un courrier à la CPAM pour demander son envoi, avec une photocopie de mon titre de séjour et de mon acte de naissance.
- ▶ La CPAM m'enverra une demande qu'il faudra que je complète.

LES PRESTATIONS FAMILIALES

LES ALLOCATIONS FAMILIALES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une aide financière versée aux familles ayant au moins deux enfants à charge. Elles servent à soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants (pour les dépenses liées à l'école, aux vêtements, à la nourriture, à un logement plus grand, aux loisirs, aux activités...)



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



▶ Toute personne en situation régulière en France



▶ Sans condition de ressources



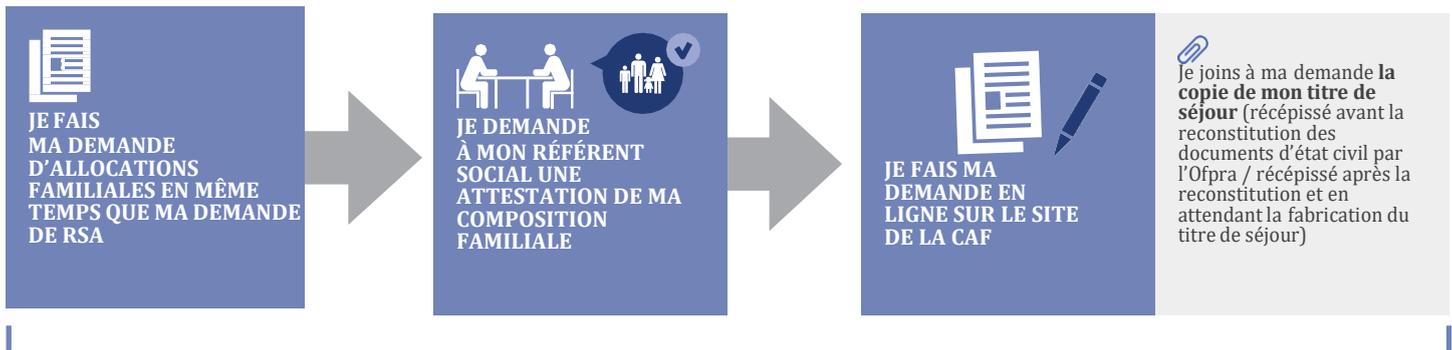
▶ À partir du deuxième enfant à charge



▶ Pour les enfants âgés de moins de 20 ans entrés régulièrement en France

Nombre d'enfants	Ressources	Montant
2 enfants	Inférieures ou égales à 69,933 €	132,08 €
3 enfants	Inférieures ou égales à 75,760 €	301,30 €
4 enfants	Inférieures ou égales à 81,587 €	470,52 €
Majoration	+ 66,04 € pour les enfants de 14 ans et plus	

LES DÉMARCHES À SUIVRE



Attention : Joindre la décision de l'Ofpra ou de la CNDA pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire en effaçant les parties relatives au récit. La première page de la décision suffit.

LA RÉTROACTIVITÉ DES ALLOCATIONS FAMILIALES, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Cela signifie que les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire peuvent demander à percevoir les prestations familiales pour la période durant laquelle ils étaient demandeurs d'asile. Pour y avoir droit, parlez-en à votre référent social qui vous expliquera la procédure à suivre.

LES AUTRES PRESTATIONS FAMILIALES

Les allocations régulières :

Il s'agit d'allocations versées généralement tous les mois.

Les allocations d'accueil du jeune enfant

(pour les frais liés à l'arrivée d'un bébé, les frais de garde...) :

- ▶ la prestation d'accueil du jeune enfant
- ▶ le complément familial
- ▶ le complément de libre choix du mode de garde
- ▶ le complément optionnel de libre choix du mode de garde

Les autres allocations (pour les frais liés au logement,

A un enfant handicapé, malade, pour les parents isolés...) :

- ▶ l'allocation de logement (APL)
- ▶ l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- ▶ l'allocation de soutien familial (ASF)
- ▶ l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)
- ▶ la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)

Les « primes » ou allocations ponctuelles :

Il s'agit d'une aide que l'on reçoit en un seul versement.

- ▶ la prime à la naissance et la prime à l'adoption
- ▶ la prime de déménagement (pour les familles avec au moins 3 enfants à charge)
- ▶ l'allocation de rentrée scolaire

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Cela dépend de l'aide, les conditions sont différentes, selon :



l'âge des enfants



le nombre d'enfants



les revenus de la famille



les situations particulières (handicap, isolement, déménagement...)

Pour connaître les démarches à effectuer pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre référent social.

À NOTER

Pour demander une prestation, il faut remplir une déclaration de ressources. Les revenus qui doivent y figurer sont ceux perçus pendant la demande d'asile.

ATELIER EMPLOI

« Je découvre le marché du travail »

Ce que je dois retenir ...

objectif de l'atelier :

mieux connaître le fonctionnement du monde du travail pour mieux orienter sa recherche d'emploi.

La situation de l'emploi :

EN FRANCE, LE TAUX DE CHÔMAGE EST ÉLEVÉ (8,1%*) ET TOUT PARTICULIÈREMENT POUR LES ÉTRANGERS (17 % *)

* INSEE



Emploi :

les bénéficiaires de la protection internationale peuvent travailler comme mentionné sur la carte de résident permanent ou la carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » ou le récépissé.

les différents employeurs en France sont :

trois secteurs d'activité :

- ▶ primaire ▶ agriculture : la pêche, l'exploitation forestière ou minière...
- ▶ secondaire ▶ industrie : électronique, agro-alimentaire...
- ▶ tertiaire ▶ les relations clients : aide à la personne, tourisme, restauration...

Les entreprises

Structures classique des métiers du secteur « privé ».

les collectivités

Structures de l'Etat dans différents domaines. Ce sont les métiers du secteur « public », souvent réservés aux nationaux.

les agences d'intérim

Contrats courts pour différentes entreprises en fonction de leurs besoins.

les structures d'insertion par l'activité économique

Intégration progressive sur le marché du travail associant mise à l'emploi et accompagnement social et professionnel pour un public éloigné de l'emploi.

comment chercher un emploi ?

3/4

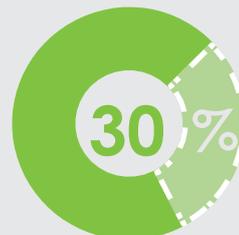
des embauches

Marché fermé :

- ▶ Candidatures spontanées
- ▶ Réseau professionnel et personnel

Marché ouvert :

- ▶ Pôle emploi
- ▶ Agences intérim
- ▶ Internet
- ▶ Presse ...



Taux d'emploi en France accessibles uniquement aux nationaux et/ou aux détenteurs de diplômes très spécifiques et devant être obtenus en France.

où chercher un emploi ?

secteurs qui recrutent :

l'hôtellerie-restauration, des services de l'aide à la personne, le bâtiment.

- ▶ besoin de main d'œuvre ;
- ▶ recrutement important.

Exemples de métiers en tension :

assistantes maternelles, aides à domicile, ouvriers qualifiés, serveurs de restaurant, employés de cuisine, etc...

Le droit de travailler en France donne accès à des droits sociaux.

Pour en bénéficier, il faut s'assurer que son travail est bien déclaré.

Cela permet de participer, via ses cotisations à la solidarité nationale.

Carte de résident de 10 ans

Carte de séjour pluriannuelle

Récépissé avec mention « autorisation de travailler »

droit de travailler

Accès aux droits

Accès aux indemnités de chômage, à la cotisation, à la retraite et à l'assurance maladie, accès à une mutuelle, aux congés payés, à la formation continue, et également accès à l'expression des libertés syndicales, au droit de grève...

Comment savoir si mon travail est déclaré ?

- ▶ Je signe un contrat de travail ;
- ▶ Tous les mois je reçois une fiche de paie (un bulletin de salaire).



Je déclare mes revenus à l'État tous les ans au mois de mai, si nécessaire

Comment ?

En remplissant le formulaire.

Où ?

Sur internet : www.impots.gouv.fr ou au centre des impôts.

MES PREMIÈRES DÉMARCHES

L'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL – PAR OÙ JE COMMENCE ?

- Je m'inscris à Pôle Emploi pour bénéficier d'un accompagnement professionnel. Je suis comptabilisé comme demandeur d'emploi et je m'engage à chercher activement un emploi et à m'actualiser tous les mois.
- Je fais une demande de RSA : aide versée par l'État garantissant un minimum de ressources si une personne est sans emploi OU si elle occupe un emploi faiblement rémunéré.
RSA socle = 565,34 € pour une personne seule et 848,01 € pour un ménage de deux personnes
≠ RSA activité, dégressif selon le montant du salaire.
Le RSA permet également de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel et d'une aide au retour à l'emploi.

Les devoirs du bénéficiaire du RSA :

- ▶ la déclaration trimestrielle de ressources ;
- ▶ la déclaration de tout changement de situation ;
- ▶ l'engagement dans un accompagnement professionnel et social avec un référent unique ;
- ▶ faire les démarches pour mettre en œuvre le projet professionnel et social ;
- ▶ Présenter chaque titre de séjour immédiatement à la CAF.

ATELIER EMPLOI

« Je maîtrise le cadre Juridique du travail en France »

Ce que je dois retenir ...

objectif de l'atelier :

Connaître les règles que l'employeur et le salarié doivent respecter dans le milieu du travail.

Exemples de statuts professionnels :

Salarié : mes droits et devoirs sont inscrits dans le Code du travail, je signe un contrat de travail qui me lie à l'employeur.

Intérimaire : je travaille pour le compte d'une agence de travail temporaire, je réalise des missions de courte durée dans une entreprise, je signe un contrat de travail temporaire.

Apprenti : je suis à la fois élève et salarié, je perçois un salaire.

Le bénévolat : j'aide gratuitement une association, je me forme.

Les contrats :

Contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (apprentissage)

je partage mon temps entre l'entreprise et l'université.

Le CUI (Contrat Unique d'Insertion)

l'employeur est encouragé à employer des personnes avec des difficultés. J'en profite pour acquérir de l'expérience.

Le CTI (Contrat de travail temporaire ou Intérim)

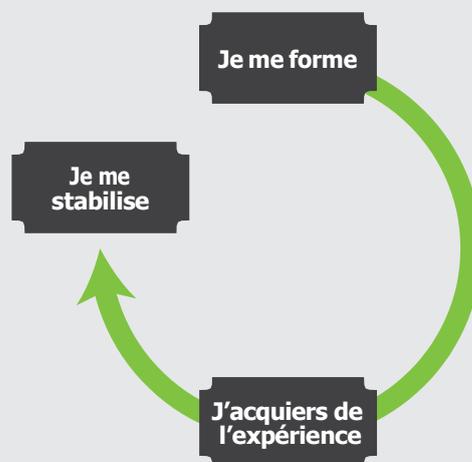
je fais des missions courtes dans différentes entreprises.

Le CDD (Contrat à durée déterminée)

contrat de 18 mois maximum, je sais au moment de signer quand il s'arrête.

Le CDI (Contrat à durée indéterminée)

le contrat le plus protecteur.



Le salaire minimum :

10,48€
/ HEURE
= SMIC brut

8,30€
/ heure
= SMIC net



Je garde mes fiches de paie toute ma vie



Direction de l'intégration



**RESEAU
EMPLOI
LOGEMENT**
POUR LES REFUGIES

CE MÉMO DU KIT D'ACCÈS AUX DROITS A ÉTÉ ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU PROJET NATIONAL RELOREF QUI BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DE :



Cofinancé par
l'Union européenne



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

JE QUITTE Mon tRavail, JE REÇOIS :

- ▶ Un certificat de travail
- ▶ Une attestation pour Pôle emploi
- ▶ Un reçu pour solde de tout compte

Fin de contrat : Date prévue sur le contrat (sauf CDI).

Je reçois une indemnité

Démission : Hors période d'essai, possible si accord avec l'employeur ou reconnaissance d'une inaptitude

Je ne reçois pas d'indemnité chômage

Rupture conventionnelle : Accord libre entre le salarié et l'employeur.

Indemnité chômage sous conditions

licenciement : Pour motif disciplinaire :

Pas d'indemnité chômage

Pour motif économique ou personnel :

Je reçois une indemnité

Discrimination

« distinction opérée entre les personnes à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation familiale, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ».



Elle est interdite.

35 heures par semaine

C'est la durée légale du travail. Les heures supplémentaires doivent être payées. Si mon contrat prévoit 39 heures par semaine, je bénéficie de jours de rtt.

2,5 jours

C'est la durée des vacances auquel j'ai droit si je travaille un mois. J'ai aussi droit à des congés à la naissance de mes enfants.

Entre **62** et **67** ans

C'est l'âge du départ à la retraite.



Je dois respecter mes horaires de travail. Les absences non justifiées sont interdites. Si je suis malade, je donne un certificat médical à mon employeur.

ATELIER LOGEMENT

« Je cherche un logement social »

Ce que je dois retenir ...

Comprendre le fonctionnement du logement social

Le logement social est un logement dans une Habitation à Loyer Modéré (HLM).

Destiné à des personnes avec des revenus faibles, en situation de séjour régulier.



En France, le parc de logement social est insuffisant sur certains territoires par rapport aux besoins. Il faut remplir une demande de logement.

À....., les délais d'attente pour accéder à un logement social sont de

Les acteurs du logement social :

Les **intervenant.e.s sociaux.les** m'aident à faire mon dossier qui sera déposé dans les **mairies**, à la **préfecture** et auprès des **bailleurs sociaux** (également appelés organismes HLM). Dans certains cas, je peux faire une demande auprès d'**Action logement**, qui représente les entreprises.

Connaître mes besoins :

J'ai besoin de vivre dans un logement différent si :

je vis seul.e ou avec ma famille



une personne de mon foyer a un handicap



je cherche à habiter près de mon lieu de travail



Ma situation :

Nombre d'adultes

.....

Nombre d'enfants

Fille(s).....Garçon(s)

Total

.....

Lieu de travail

Moi.....Conjoint

J'ai besoin de pièces (ne pas oublier de compter une pièce commune) SUR (départements et/ou villes)



Direction de l'intégration



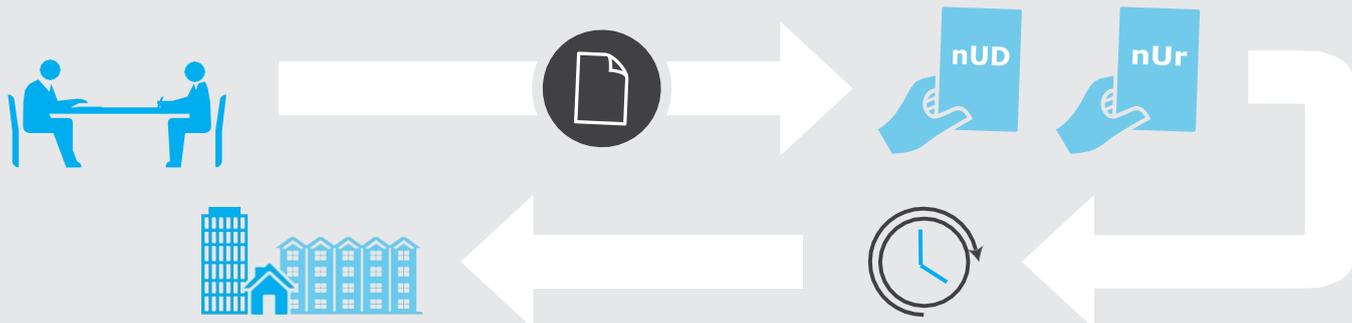
Cofinancé par l'Union européenne



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Faire sa demande de logement social



Démarches :

Je fais ma demande en ligne sur <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/> ou dans un guichet enregistreur (formulaire Cerfa n°14069*04)

Ma demande est validée sous 30 jours suite au dépôt de la demande à laquelle j'ai joint mon titre de séjour et je reçois un numéro unique d'enregistrement

Dans certains départements, je renouvelle ma demande auprès d'autres bailleurs.

Je fais une demande DALo ou DAHo :

Faire un dossier de **Droit au Logement opposable** ou **Droit à l'Hébergement opposable** permet d'accélérer la procédure pour obtenir un logement.

Je fais une demande auprès d'Action logement :

Si je suis salarié d'une entreprise du secteur privé de plus de 10 salariés ou du secteur agricole de plus de 50 salariés, je m'adresse au service des ressources humaines qui m'aideront à réaliser mes démarches pour trouver un logement social. Je me crée un espace sur al-in.fr.

Les documents à apporter :

- ▶ Une copie du titre de séjour ; ou une copie d'un récépissé de la demande de renouvellement du titre de séjour ; ou une copie d'un récépissé de la demande de titre de séjour portant la mention "reconnu réfugié" ou "bénéficiaire de la protection subsidiaire"
- ▶ Une photocopie du livret de famille ;
- ▶ Les copies des deux derniers avis d'imposition sur le revenu (ou de non-imposition) ; facultatif
- ▶ Les justificatifs de l'ensemble des ressources (trois derniers bulletins de salaire, RSA, retraites, CPAM, CAF...) ;
- ▶ Attestation d'hébergement ;
- ▶ Attestation de paiement régulier des loyers du logement actuel ;
- ▶ Eventuellement, des pièces attestant d'une expulsion, d'un arrêté de péril ou d'un arrêté d'insalubrité, d'un jugement de divorce...

Suivre sa demande :

renouvellement tous les ans

Il faut renouveler sa demande de logement en ligne ou tous les ans en renvoyant le formulaire reçu par la poste.



Prochain renouvellement avant le :

Actualiser ma demande à chaque changement de ma situation

Si ma situation change (adresse, naissance, emploi, etc.), je préviens l'organisme auprès duquel j'ai fait ma première demande.

ATELIER LOGEMENT

« Les aides financières et Les garanties relatives au Logement »

Ce que je dois retenir ...

objectif de l'atelier :

découvrir les aides et les garanties financières permettant d'accéder et de se maintenir dans un logement social ou privé.

Quels sont les acteurs ?

Comment demander leur aide ?

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

► Faire un dossier sur internet ou aller directement à la CAF ou à la MSA la plus proche du logement.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

► Allocataire CAF: Auprès de la CAF de référence.
Non-allocataire CAF : Auprès du Conseil départementale.
Paris : centre d'action sociale de l'arrondissement.

ActionLogement

► Pour les salarié.e.s d'une entreprise de plus de 10 personnes.
En me créant un compte sur al-in.fr et en rattachant ma demande de logement social (par le NUR)

Les assurances

► Les LOCATAIRES font les démarches POUR UNE ASSURANCE HABITATION. France terre d'asile peut les accompagner.



Attention

Des difficultés financières ?

Je demande de l'aide le plus tôt possible pour ne pas perdre mon logement !

Un travailleur .se social.e peut m'aider dans mes démarches!

Définitions :

Caution/ dépôt de garantie : argent versé par le locataire permettant au propriétaire de se protéger au moins partiellement contre les impayés de loyer et les dégradations.

Garant : une personne ou un organisme qui s'engage à payer si le locataire ne paye pas son loyer ou dégrade le logement.

Allocation/ subvention : aides qui n'ont pas à être remboursées.

Prêt : somme d'argent empruntée qu'il faut rembourser.

QUELLES AIDES AU LOGEMENT DE LA CAF ET DE LA MSA POUR PAYER MON LOYER RÉGULIÈREMENT ?

- ▶ **Aide Personnalisée au Logement (APL)** ou **Aide au Logement Familial (ALF)** ou **Allocation de Logement Sociale (ALS)** selon le type de logement.
- ▶ **Allocations mensuelles en fonction du montant du loyer et des revenus du ménage.**



QUELLES AIDES FACILITENT L'ACCÈS AU LOGEMENT ?



- ▶ **Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** : prêt ou subvention pour payer le dépôt de garantie, la caution et le premier mois de loyer.
- ▶ **L'avance Loca-Pass®** : prêt gratuit pour payer le dépôt de garantie pour les salariés et les jeunes de moins de 30 ans avec de faibles revenus.

Ces deux aides ne sont pas cumulables.

QUELLES AIDES PUIS-JE MOBILISER POUR GARANTIR MON MAINTIEN DANS LE LOGEMENT ET SÉCURISER LE PROPRIÉTAIRE ?

- ▶ **Le FSL** : p PARTICIPATION AU PAIEMENT DES DETTES DE LOYER? LA PRISE EN CHARGE E L4ASSURANCE HABITATION.

- ▶ **GARANTIE VISALE®** : ASSURANCE CONTRE LES IMPAYÉS ET LES DÉGRADATIONS PAYÉES PAR LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS. CAUTIONNEMENT DU PAIEMENT DFU LOYER ET LA GARANTIE DE L'ETAT EN CAS D'IMPAYES.

RASSURE LES PROPRIÉTAIRES ET FACILITE L'ACCÈS AU LOGEMENT



Quelles aides pour *m'installer* dans mon logement ?

L'aide à l'équipement DU LOGEMENT : pour les ménages avec au moins un enfant à charge.

La prime de déménagement : pour les familles nombreuses (trois enfants). Ces aides de la CAF et de la MSA doivent obligatoirement être cumulées avec l'APL.

Mobili-pass® ACTION LOGEMENT : prêt ou subvention pour les salariés devant déménager au moment de l'embauche ou lors d'une mutation.

MOBILI-JEUNE® ACTION LOGEMENT : aide au paiement du loyer pour les jeunes de moins de 30 ans en formation, en alternance ou en entreprise.

QUELLES AIDES PONCTUELLES POUR FAIRE FACE À UN IMPRÉVU ?

- ▶ **Les secours et prêts d'honneur** : aide de la CAF en cas de difficultés familiales ou financières ponctuelles.
- ▶ **Le FSL facture** : paiement des impayés de factures d'eau, d'énergie et de téléphone.



ATELIER MOBILITE

« Je trouve un emploi, un logement par la mobilité »

Ce que je dois retenir ...

objectif de l'atelier :

Maîtriser mon choix d'un lieu d'installation en France, en recourant à la mobilité géographique.

La géographie de la France

36 000 communes dont 255 de plus de 30 000 habitants.

Un réseau routier et ferré développé, en bon état, permettant de circuler rapidement entre les villes.

4 principaux fleuves : la Loire, la Garonne, le Rhône et la Seine.

2 mers et 1 océan : la Manche, la Méditerranée et l'Atlantique.

Les principaux massifs montagneux : les Alpes, les Pyrénées, le Massif central, le Jura et les Vosges.



Les soins médicaux sont accessibles partout sous des formes variées.



Le système éducatif :

Je scolarise mes enfants dans l'un des 61 500 établissements scolaires et universitaires :

- ▶ Primaire (maternelle et élémentaire) ;
- ▶ Secondaire (collège et lycée) ;
- ▶ Supérieur (BTS, université, grandes écoles...).



Le réseau associatif (culture, sport, entraide) est dense sur l'ensemble du territoire.



Le taux de réussite au bac est meilleur dans de nombreux départements ruraux. Certains départements d'île-de-France sont classés parmi les derniers.

La France administrative :

Le découpage en 18 régions et 101 départements facilite mes démarches : le service public est le même pour tous sur l'ensemble du territoire national. Les structures sociales et les administrations des départements les moins peuplés sont moins encombrées.



CE MÉMO DU KIT D'ACCÈS AUX DROITS A ÉTÉ ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU PROJET NATIONAL RELOREF QUI BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DE :



Cofinancé par l'Union européenne



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Mon projet de mobilité géographique est un **compromis entre mes aspirations** et les **opportunités offertes sur les territoires**. Avant de décider où je souhaite aller m'installer, je dois me renseigner sur la situation de l'emploi et du logement.



Un intervenant social peut m'aider dans mes recherches et démarches.

Hors des grandes villes, le logement est en général plus accessible :



- ▶ Les loyers sont moins élevés ;
- ▶ Les bailleurs sont moins exigeants ;
- ▶ il y a moins de concurrence ;
- ▶ Les grands logements sont plus nombreux ;
- ▶ Le délai d'attente pour un logement social est plus court ;
- ▶ L'accession à la propriété est plus facile.



Pour sécuriser mon parcours de mobilité, je dois parfois accepter une solution d'hébergement temporaire pendant ma période d'essai.

Hors des grandes villes, il y a en général moins de chômage :

4,4% au 2^e trimestre 2021

de chômage DANS LE CANTAL
contre

10,9% au 2^e trimestre 2021

en Seine-Saint-Denis

il y a des besoins de main d'œuvre non satisfaits dans les départements faiblement peuplés, surtout dans les secteurs sous tension. Le taux de chômage y est plus faible et la précarité touche moins de personnes.



En province,

je profite du **coût** de la vie et du logement **moins élevés** qu'en Île-de-France et dans les grandes agglomérations !



Je me renseigne sur les territoires pour savoir où mon métier est le plus recherché !

Réussir mon projet de mobilité géographique c'est :

▼
trouver un
emploi

▼
avoir un
logement

▼
créer
des liens
sociaux

▼
profiter de
l'offre
associative,
culturelle,
éducative

▼
mobiliser les
infrastructures et les
administrations